

Questions orales

● (1440)

PETRO-CANADA

ON DEMANDE QUE LA SOCIÉTÉ ACCORDE SES CONTRATS DE CONSTRUCTION NAVALE À DES CANADIENS

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans sa publicité télévisée, la société Petro-Canada incite les Canadiens à utiliser ses produits sous prétexte que «ça nous appartient».

Des voix: Bravo!

M. Reid (St. Catharines): Or, alors que le Canada compte plus de 1,200,000 chômeurs, Petro-Canada continue de passer des commandes de plus de 200 millions de dollars à des chantiers navals étrangers pour la construction de plates-formes de forage.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ça vaut des applaudissements.

M. Reid (St. Catharines): Si l'on en croit certains communiqués, la société Husky Oil, filiale de la société Nova, fera construire trois et peut-être même quatre bâtiments d'approvisionnement en Corée. Nous avons les ressources et la main-d'œuvre nécessaires pour construire des navires et des installations flottantes. Pourquoi alors faire appel à des compagnies étrangères? Pourquoi laisser échapper des contrats et passer des commandes à l'étranger?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, la société Petro-Canada a fait tout en son pouvoir pour que les entreprises canadiennes aient des débouchés dans le secteur pétrolier et gazier. Ainsi, deux navires de servitude ont été récemment commandés à la compagnie Marystown, de Terre-Neuve. La société Petro-Canada a passé tout récemment une commande à la société Marine Industries de Sorel. En outre, la raffinerie de Petro-Canada à Montréal a été agrandie au coût de 150 millions de dollars. On peut donc affirmer que Petro-Canada fait l'impossible pour encourager les fournisseurs canadiens. Ces derniers doivent cependant être compétitifs. Lorsque des fournisseurs canadiens sont compétitifs et aptes à remplir une commande en respectant les délais de livraison, je suis persuadé que Petro-Canada leur accordera la préférence.

M. Reid (St. Catharines): Madame le Président, nous savons pertinemment que, vu sa taille, Petro-Canada est forcée de faire appel à des fournisseurs canadiens.

LES SUBVENTIONS ACCORDÉES

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. D'après les calculs de l'industrie du transport maritime, 33 milliards de dollars seront consacrés à la construction de matériel flottant et de navires au cours des dix prochaines années.

Quelles mesures le gouvernement ou son ministère prennent-ils pour garantir qu'une juste part et non pas une part à la Petro-Canada des emplois créés par ces 33 milliards de dollars ira à des Canadiens? Le gouvernement irait-il jusqu'à supprimer les subventions pour la construction de navires à l'étranger?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai écouté la réponse qu'a donnée le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je pourrais la reprendre presque textuellement. Les ministres chargés des sociétés de la Couronne sont de bons Canadiens. Nous faisons bien notre travail. Quand nous voyons qu'une société de la Couronne achète du matériel à l'étranger, nous intervenons pour savoir si elle s'est efforcée auparavant d'acheter ce matériel au Canada. Les sociétés de la Couronne achètent à l'étranger uniquement si nous sommes convaincus qu'on ne peut pas accorder le contrat à des Canadiens à cause de raisons techniques, des dates de livraison ou d'autre chose du genre. C'est ce que nous faisons toujours. D'autres facteurs peuvent entrer en jeu, par exemple la nécessité de respecter certains délais pour la construction d'une installation portuaire ou d'une raffinerie. Nous devons aussi tenir compte de cela lorsque nous prenons nos décisions.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LES EXPORTATIONS DE BOIS D'ŒUVRE CANADIEN À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international. Il y a deux jours à peine, la Commission américaine du commerce international a déposé auprès du comité des finances du Sénat américain son rapport sur la situation dans le domaine de l'importation du bois tendre canadien, ce qui préoccupe vivement notre principale industrie d'exportation. Le rapport n'accuse pas le Canada de subventionner ses exportations de bois d'œuvre et, de l'avis des examinateurs les plus objectifs, les renseignements qu'il renferme sont à la fois exacts et justes.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'un membre éminent du comité des finances du Sénat américain, profitant de son droit d'accès privilégié à cet important rapport, a fait une déclaration publique qui a été entourée d'une grande publicité. Or, même d'après ses sources américaines, cette personne a donné une fausse impression du ton et du contenu du rapport et sa déclaration nuit donc injustement aux intérêts de notre pays. Le ministre peut-il nous parler de ce rapport et dire à la Chambre quelles mesures ses collègues et lui-même comptent prendre pour redresser la situation aux États-Unis, afin de défendre les intérêts supérieurs du Canada?